

# Lettre de la DACS - Professions du droit et de la justice -

Janvier 2024 - N°21

## Sommaire

### Politique de l'amiable



#### Bilan à mi-parcours des ambassadeurs de l'amiable

Le 16 janvier, le garde des Sceaux a reçu les ambassadeurs de l'amiable pour faire un point d'étape de leur mission d'accompagnement des juridictions et des professions dans la mise en place de la politique de l'amiable. A cette occasion, le ministre de la Justice a accueilli deux nouveaux ambassadeurs de l'amiable issus des professions réglementées. Ils rejoignent ainsi les neuf ambassadeurs, magistrats, avocats et universitaires, qui reprendront leurs déplacements sur le terrain début février. [Lire la suite](#)



#### Les ambassadeurs de l'amiable sur le terrain Calendrier 2024

Entre juin et décembre 2023, les ambassadeurs de l'amiable se sont rendus dans près de la moitié des cours d'appel pour accompagner les acteurs de l'amiable dans la mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'audience règlement amiable et de césure du procès. En décembre 2023, les trois derniers déplacements ont eu lieu dans les cours d'appel de Cayenne, d'Amiens et de Toulouse. Les déplacements dans les autres cours d'appel auront lieu au premier semestre 2024. [Lire la suite](#)



#### Groupe de travail « Diffusion de la culture de l'amiable dans les formations de l'enseignement supérieur »

Le 22 janvier, le garde des Sceaux a remis une lettre de mission à un groupe de travail, composé d'universitaires et d'enseignants, chargé d'émettre des recommandations concrètes pour la diffusion de la culture de l'amiable dès les premières années d'études de droit. Le groupe de travail sera installé le 31 janvier 2024. [Lire la suite](#)

[Accéder au Grand Dossier « La justice amiable » sur le site Internet \[justice.gouv.fr\]\(http://justice.gouv.fr\)](#)

## Officiers publics ou ministériels



### États généraux du droit de la famille et du patrimoine

Le Conseil national des barreaux (CNB) a organisé la 20<sup>e</sup> édition de ses États généraux du droit de la famille et du patrimoine, les 25 et 26 janvier, en le plaçant sous le thème de « l'Odyssée du barreau de famille ». Dans son discours d'ouverture, le directeur des affaires civiles et du sceau a retracé l'évolution du droit de la famille, ces 20 dernières années, et les nombreux chantiers qui s'ouvrent. [Lire la suite](#)

## Réforme du droit des contrats spéciaux



### Première réunion du comité consultatif

Le 24 janvier, Catherine Raynouard, adjointe au directeur des affaires civiles et du sceau, a accueilli un comité consultatif composé d'universitaires, dans le cadre du projet de réforme du droit des contrats spéciaux. Cette première réunion a permis d'échanger sur les travaux de la DACS consacrés aux premières dispositions visant à réformer le contrat d'entreprise. [Lire la suite](#)

## International



### Réunion annuelle du RJECC à Bruxelles

Les 29 et 30 janvier 2024, s'est tenue à Bruxelles, en présence de la DACS, la 22<sup>e</sup> réunion annuelle des représentants des États membres du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC). Cette réunion, organisée par la Commission européenne, a permis aux États membres d'effectuer le bilan de l'activité du RJECC à l'échelle de l'Union européenne pour l'année 2023 et de définir les nouvelles actions à mettre en œuvre pour les prochaines années. [Lire la suite](#)

## Organisation de la direction



### Création du bureau du droit de la protection des données et du numérique

Le directeur des affaires civiles et du sceau a souhaité renforcer l'expertise normative du ministère de la Justice sur les sujets en droit de la protection des données et du numérique. Créé à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, le Bureau du droit de la protection des données et du numérique (BDN) accompagnera les évolutions du cadre juridique national et européen, dans ses domaines de compétence, et assurera leur cohérence au niveau national et dans les instances internationales. [Lire la suite](#)

## Ressources

- [Arrêté du 29 janvier 2024](#) portant approbation des règles professionnelles des notaires et du règlement professionnel du notariat
- [Arrêté du 18 janvier 2024](#) fixant le taux de cotisation due par les notaires au titre de la garantie collective pour l'année 2024
- [Décret n° 2023-1394 du 30 décembre 2023](#) pris en application de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales.

- [Décret n° 2023-1391 du 29 décembre 2023](#) portant simplification de la procédure d'appel en matière civile entrera en vigueur le 1er septembre 2024.
- [Décret n° 2023-1338 du 28 décembre 2023](#) relatif au statut des magistrats administratifs.

---

## Politique de l'amiable

### Bilan à mi-parcours des ambassadeurs de l'amiable

**Le 16 janvier, le garde des Sceaux a reçu les ambassadeurs de l'amiable pour faire un point d'étape de leur mission d'accompagnement des juridictions et des professions dans la mise en place de la politique de l'amiable. A cette occasion, le ministre de la Justice a accueilli deux nouveaux ambassadeurs de l'amiable issus des professions réglementées. Ils rejoignent ainsi les neuf ambassadeurs, magistrats, avocats et universitaires, qui reprendront leurs déplacements sur le terrain début février.**

Cette rencontre entre le garde des Sceaux, entouré du directeur des affaires civiles et du sceau et de la conseillère affaires civiles, et les ambassadeurs de l'amiable intervient après leurs déplacements au sein de 16 cours d'appel. Les ambassadeurs ont pu partager avec le ministre de la Justice leurs retours d'expérience issus des riches échanges avec les acteurs rencontrés lors de ces déplacements (présidents de juridiction, magistrats et greffiers, conciliateurs, médiateurs, avocats, commissaires de justice, notaires...). Ils ont pu présenter au ministre le contenu d'un [kit d'accompagnement pour aider les praticiens à mettre en œuvre les modes amiables](#), ainsi qu'une foire aux questions sur l'ARA et la césure du procès nourrie des interrogations soulevées lors des rencontres de terrain.

Le garde des Sceaux a évoqué avec les ambassadeurs les perspectives et évolutions envisagées pour continuer

d'encourager le recours aux modes amiables de résolution des différends (MARD) ; il a rappelé que le développement de l'amiable dans toutes les juridictions demeure une grande priorité ministérielle en 2024.

### Deux nouveaux ambassadeurs de l'amiable

Le petit déjeuner du 16 janvier a aussi permis de présenter les deux nouveaux ambassadeurs de l'amiable qui viennent représenter et renforcer l'engagement des professions réglementées dans la mise en œuvre de la politique de l'amiable. Pierre Iglesias, membre du bureau national de la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ), et Edouard Grimond, porte-parole du Conseil supérieur du notariat (CSN), ont été désignés, respectivement, ambassadeur de l'amiable – référent des commissaires de justice et ambassadeur de l'amiable – référent du notariat.



De g. à d. : Pierre Iglesias, membre du bureau national de la CNCJ, ambassadeur de l'amiable – référent des commissaires de justice, Soraya Amrani-Mekki, professeure agrégée des facultés de droit, enseignante-chercheuse à l'école de droit de Science Po, Romain Carayol, avocat au barreau de Paris, président de la FFCM, Hirbod Dehghani Azar, avocat au barreau de Paris, Valérie Lasserre, professeure agrégée des facultés de droit, Université du Mans, Fabrice Vert, premier vice-président du tribunal judiciaire de Paris, Eric Dupond-Moretti, ministre de la Justice, Valérie Delnaud, première présidente de la cour d'appel de Colmar, Blandine Gardey de Soos, conseillère affaires civiles, Natalie Fricero, professeure de droit privé et sciences criminelles, Université de Nice-Côte d'Azur, Béatrice Rivail, présidente du tribunal judiciaire de Rennes, Rémi Decout-Paolini, directeur des affaires civiles et du sceau, Edouard Grimond, porte-parole du CSN, ambassadeur de l'amiable – référent du notariat, Carine Denoit-Benteux, avocate au barreau de Paris. *(Crédit images Joachim Bertrand/ministère de la Justice)*

---

## Les ambassadeurs de l'amiable sur le terrain : Calendrier 2024

**Entre juin et décembre 2023, les ambassadeurs de l'amiable se sont rendus dans près de la moitié des cours d'appel pour accompagner les acteurs de l'amiable dans la mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'audience règlement amiable et de césure du procès. En décembre 2023, les trois derniers déplacements ont eu lieu dans les cours d'appel de Cayenne, d'Amiens et de Toulouse. Les déplacements dans les autres cours d'appel auront lieu au premier semestre 2024.**



Le 1<sup>er</sup> décembre 2023, la cour d'appel de Cayenne a reçu les ambassadrices Valérie Delnaud et Soraya Amrani-Mekki. « *La venue des dites ambassadrices de l'amiable a été extrêmement appréciée par l'ensemble des acteurs judiciaires et extra-judiciaires*

*guyanais pour la qualité de leurs interventions et leur expertise, participant ainsi au succès de la justice amiable déjà prisée en Guyane »*



Le 15 décembre, la cour d'appel de Toulouse a reçu Valérie Delnaud, Romain Carayol et Natalie Fricero.

La journée a été organisée en trois temps : une matinée d'échanges avec les acteurs locaux de l'amiable (conciliateurs de Justice, médiateurs, bâtonniers et référents médiation de chaque barreau) pour recueillir les bonnes pratiques locales et

identifier les freins à l'utilisation des outils de l'amiable ; un déjeuner studieux sur le thème des actions en faveur d'une politique de juridiction à l'amiable ; une rencontre plénière, l'après-midi, pour exposer les différents modes amiables de résolution des différends (MARD) et insister sur le rôle de chacun des acteurs dans leur mise en œuvre, au profit des justiciables.

#### **Le calendrier prévisionnel des déplacements en 2024 :**

02/02 : cour d'appel de Riom  
05/02 : cour d'appel d'Aix-en-Provence  
16/02 : cour d'appel de Rouen  
16/02 : cour d'appel de de Bourges  
15/03 : cour d'appel de Metz

15/03 : cour d'appel de Bastia  
25/03 : cour d'appel de Montpellier  
05/04 : cour d'appel de Caen  
22/04 : cour d'appel de Papeete  
27/05 : cour d'appel d'Orléans

---

#### **Groupe de travail « Diffusion de la culture de l'amiable dans les formations de l'enseignement supérieur »**

**Le 22 janvier, le garde des Sceaux a remis une lettre de mission à un groupe de travail, composé d'universitaires et d'enseignants, chargé d'émettre des recommandations concrètes pour la diffusion de la culture de l'amiable dès les premières années d'études de droit.**



De g. à d. : Aurélie Bergeaud-Wetterwald, Jean-Christophe Saint-Pau, Éric Dupond-Moretti, Sandrine Clavel. (Crédit image : Joachim Bertrand/ministère de la Justice)

En amont du lancement du groupe de travail, le 31 janvier 2024, le garde des Sceaux a reçu le président du groupe Jean-Christophe Saint-Pau, président de la conférence des doyens, ainsi que Sandrine Clavel et Aurélie Bergeaud-Wetterwald, deux de ses vice-présidentes, afin de leur remettre leur lettre de mission, co-signée par Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la

Recherche. Ce groupe est composé d'universitaires et de professionnels qui enseignent à l'université, dans des facultés de droit, à Sciences po, dans le cadre de formations généralistes comme spécialisées, dans toutes les plus grandes villes de France. La remise du rapport avec les recommandations du groupe de travail est prévue en juillet 2024.

[Accéder au Grand Dossier « La justice amiable » sur le site Internet \[justice.gouv.fr\]\(http://justice.gouv.fr\)](#)

---

## Officiers publics ou ministériels

### États généraux du droit de la famille et du patrimoine

Le Conseil national des barreaux (CNB) a organisé la 20<sup>e</sup> édition de ses États généraux du droit de la famille et du patrimoine, les 25 et 26 janvier, en le plaçant sous le thème de « l'Odyssée du barreau de famille ». Dans son discours d'ouverture, le directeur des affaires civiles et du sceau a retracé l'évolution du droit de la famille, ces 20 dernières années, et les nombreux chantiers qui s'ouvrent.



Après avoir remercié l'ancien président du CNB, Jérôme Gavaudan, et accueilli chaleureusement Julie Couturier, nouvelle présidente du CNB, Rémi Decout-Paolini a insisté sur la solidité du partenariat qui réunit le ministère de la Justice et les représentants des avocats : « *Ce droit de la famille, c'est ensemble que nous avons su l'adapter et le faire vivre pour répondre aux évolutions de notre société et à la diversité des modèles familiaux, et construire un droit de la famille plus égalitaire, plus apaisé, plus protecteur.* »

### **Un droit de la famille plus égalitaire**

Le directeur des affaires civiles et du sceau a rappelé les différents textes qui ont contribué à faire progresser l'égalité au sein du couple et en matière de filiation :

- La loi du 17 mai 2013 a ouvert le mariage aux couples de personnes de même sexe,
- L'ordonnance du 4 juillet 2005 a permis la suppression de la distinction entre la filiation légitime et la filiation naturelle,
- La loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique a ouvert l'assistance médicale à la procréation aux couples de femmes et aux femmes seules,

- La loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption a ouvert l'adoption aux couples non mariés.

### **Un droit de la famille plus apaisé**

« *En promouvant de longue date la résolution pacifiée des conflits, le droit de la famille a finalement préfiguré la nouvelle politique de l'amiable aujourd'hui au cœur de l'action du garde des Sceaux en matière civile* » a souligné Rémi Decout-Paolini.

Depuis 2004, plusieurs lois se sont succédé pour simplifier les procédures de divorce :

- La loi du 26 mai 2004 relative au divorce a simplifié la procédure de divorce par consentement mutuel,
- La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle a déjudiciarisé le divorce par consentement mutuel,
- La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a permis d'accélérer la résolution des litiges familiaux en supprimant la phase de non-conciliation de la procédure de divorce, pour ne laisser qu'une seule phase procédurale.

Magistrats et avocats disposent désormais de nouveaux outils, l'audience de règlement amiable (ARA) et la césure du procès civil, créées par le décret du 29 juillet 2023. Ils peuvent ainsi accompagner les justiciables vers une résolution plus rapide et mieux adaptée de leur litige, notamment en matière de divorce. La convention de procédure participative de mise en état constitue également une possibilité dont les avocats doivent se saisir.

### **Un droit de la famille plus protecteur**

Le DACS a rappelé la vocation protectrice du droit de la famille qui le place notamment au cœur des politiques prioritaires de lutte contre les violences intrafamiliales.

Des outils coexistent pour s'adapter aux situations des personnes victimes :

- L'ordonnance de protection, créée par la loi du 9 juillet 2010,
- Le bracelet anti-rapprochement, le BAR civil, créé par la loi du 28 décembre 2019, permet au juge aux affaires familiales de prononcer des interdictions de certains lieux ou de rapprochement de la personne protégée.

### **De nouveaux défis**

Avant d'évoquer les futurs chantiers qui continueront de modifier le droit de la famille, Rémi Decout-Paolini est revenu sur les moyens supplémentaires octroyés par la loi de programmation pour la justice 2023-2027, qui permet de renforcer l'équipe autour du magistrat pour améliorer le fonctionnement des services aux affaires familiales.

Deux propositions de loi sont actuellement en cours de discussion au Parlement : la

proposition de loi Chandler relative à l'ordonnance de protection et la proposition de loi Santiago, consécutive aux préconisations de la CIIVISE, qui vise à protéger les mineurs victimes d'inceste en retirant l'autorité parentale du parent condamné pour crime ou agression sexuelle incestueuse commise sur son enfant.

L'avenir du droit de la famille sera aussi celui de son internationalisation pour permettre aux praticiens du droit de disposer d'un ensemble de règles en droit international privé claires et accessibles. A la suite de la demande exprimée dans son discours par la présidente du CNB, le directeur des affaires civiles et du sceau a appelé de ses vœux une avancée dans l'adoption d'un code de droit international privé.

### **La dématérialisation de l'état civil**

« *La dématérialisation de l'état civil est un véritable levier de simplification de la vie de nos concitoyens* » a insisté le DACS. Commencé avec la plateforme COMEDec, qui permet l'échange de données d'état civil entre administrations et professionnels conventionnés, la dématérialisation devrait se poursuivre grâce au Registre d'Etat Civil Electronique (le RECE). Ce registre, en cours d'expérimentation, permettra d'établir des actes de l'état civil dématérialisés pour les Français nés à l'étranger, avec à plus longue échéance, une dématérialisation complète de l'état civil.

La création du RECE s'inscrit également dans le cadre du projet de règlement européen sur la protection des adultes vulnérables en situation transfrontière présenté en mai 2023 par la Commission européenne, qui comprend une proposition d'interconnexion des registres nationaux.



Le directeur des affaires civiles et du sceau a terminé son discours en se félicitant de la proposition du barreau de la famille de poursuivre les réflexions sur l'évolution du mandat de protection future, afin d'en faire un véritable instrument de protection des droits des majeurs vulnérables.

**Pour aller plus loin :**

- Accéder au [discours de Rémi Decout-Paolini en ouverture des EGDFP 2024 \(Youtube.com\)](#)

[Retour au sommaire](#)

## Réforme du droit des contrats spéciaux

### Première réunion du comité consultatif

**Le 24 janvier, Catherine Raynouard, adjointe au directeur des affaires civiles et du sceau, a accueilli un comité consultatif composé d'universitaires, dans le cadre du projet de réforme du droit des contrats spéciaux. Cette première réunion a permis d'échanger sur les travaux de la DACS consacrés aux premières dispositions visant à réformer le contrat d'entreprise.**



De g. à d. : Jules Coutard, rédacteur au bureau du droit des obligations (C2), Julie Khalil, cheffe du bureau du droit des obligations (C2), Cyril Grimaldi, professeur à

l'Université Paris 13, secrétaire général de l'association Henri Capitant, Philippe Stoffel-Munck, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, président de la commission de réforme mandatée par la Chancellerie, Catherine Raynouard, adjointe au directeur des affaires civiles et du sceau, Claire Berger, sous-directrice du droit civil, Edith Launay, son adjointe, Pascal Puig, professeur à l'Université de la Réunion (par visioconférence), Isabelle Tricot-Chamard, rédactrice au bureau du droit des obligations (C2), Alain Bénabent, professeur agrégé des Facultés de droit, Julia Heinich, professeure à l'Université de Bourgogne, et Laurent Leveneur, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Accompagnée des sous-directrices du droit civil et des membres du bureau du droit des

obligations, l'adjointe au directeur des affaires civiles et du sceau a rappelé le

calendrier général de cette réforme tendant notamment à moderniser, simplifier et clarifier les textes relatifs aux contrats spéciaux qui, pour beaucoup, datent du code civil de 1804.

Les universitaires spécialistes du droit des contrats seront, à l'occasion de réunions régulières, amenés à faire part de leurs observations sur les propositions formulées par la DACS. Ces propositions porteront sur les contrats d'entreprise, de vente, d'échange, de location, de prêt, de dépôt et

de séquestre, de mandat et sur les contrats aléatoires.

Dans le cadre de sa réflexion, le bureau du droit des obligations s'appuiera sur [l'avant-projet de réforme](#) proposé par la commission de travail présidée par le professeur Philippe Stoffel-Munck, qui a fait l'objet d'une consultation publique, ainsi que sur l'offre de réforme élaborée par l'association Henri Capitant en 2017 et remaniée dans une publication de 2020.

---

## International

### Réunion annuelle du RJECC à Bruxelles

**Les 29 et 30 janvier 2024, s'est tenue à Bruxelles, en présence de la DACS, la 22<sup>e</sup> réunion annuelle des représentants des États membres du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC). Cette réunion, organisée par la Commission européenne, a permis aux États membres d'effectuer le bilan de l'activité du RJECC à l'échelle de l'Union européenne pour l'année 2023, et de définir les nouvelles actions à mettre en œuvre pour les prochaines années.**



La délégation française. De g. à d. : Pierre Bannier, chargé de projets à l'international à la chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) , Patricia Léouffre, responsable du bureau de Bruxelles au conseil supérieur du notariat (CSN), Gabrielle Coudin, point de contact national du RJECC, Caroline Pachter-Wald, conseillère à la cour d'appel d'Amiens, référente RJECC, Guillaume Bellot, point de contact national du RJECC, Sophie Chaigneau, conseillère justice civile, représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, Elodie Mulon, avocate, référente RJECC, membre du conseil des barreaux européens (CCBE), Sylvain Legrand, directeur de la conformité à la CNCJ.

Les délégations étaient composées de praticiens en charge de l'application des règlements européens et de représentants des professions juridiques (magistrats, avocats, notaires, commissaires de justice), ainsi que des différents points de contact du RJECC dans chacun des États membres.

La DACS était représentée par Gabrielle Coudin et Guillaume Bellot, points de contacts nationaux du RJECC au sein du département de l'entraide, du droit international privé et du droit européen (DEDIPE). La Représentation permanente de la France, en la personne de Sophie Chaigneau, a également assisté aux échanges en qualité d'observateur.

En introduction de la réunion plénière, Didier Reynders, commissaire européen à la justice, a rappelé l'importance du rôle joué par les points de contacts du RJECC en vue de permettre la continuité de la coopération judiciaire avec l'Ukraine. Il a également souligné les chantiers de la Commission européenne en matière civile avec l'adoption du [règlement \(UE\) 2023/2844 du 13 décembre 2023 relatif à la numérisation de la coopération judiciaire](#), et la discussion des initiatives européennes en matière de [filiation](#), et de [protection des adultes vulnérables](#).

Les échanges ont ensuite porté sur les thématiques d'intérêt pour les membres du RJECC, telles que les moyens d'améliorer la visibilité du réseau, le développement des formations sur la numérisation de la coopération judiciaire, ou encore l'intégration des personnels de greffe au sein du réseau que la Commission européenne souhaite encourager.

A la demande des points de contact français et en vue de renforcer l'efficacité des mécanismes de coopération en la matière, les différents canaux d'information sur le droit étranger (tant au sein du RJECC

qu'à travers la [Convention de Londres du 7 juin 1968](#)) ont également fait l'objet d'échanges avec le [comité européen de coopération juridique \(CDCJ\)](#) du Conseil de l'Europe.

Les débats se sont poursuivis avec la présentation, par les autorités ukrainiennes, du traitement des dossiers d'enlèvements internationaux d'enfants dans le contexte de la guerre qui frappe le pays.

Dans le cadre de la session restreinte, ouverte aux seuls points de contact nationaux, les échanges ont porté sur le renforcement de la coopération entre le RJECC et le Réseau Notarial Européen (RNE), ainsi que sur les activités des groupes de travail au sein desquels les points de contact français sont impliqués (groupes de travail sur l'obtention des preuves, les successions, l'intégration des personnels de greffe et la visibilité du réseau).

Les points de contact français président, avec la Slovénie, le groupe de travail sur la visibilité du RJECC qui a pour mission de promouvoir les activités du réseau et de développer des outils d'information et de communication en ce sens. La participation à ces groupes de travail est complémentaire des initiatives développées dans le cadre du projet CLUE III remporté par la DACS auprès de la Commission européenne, et s'inscrit dans la volonté de la direction de renforcer l'action du réseau au service d'une meilleure connaissance du droit européen en matière civile et commerciale.

#### **Pour en savoir plus :**

- [Lire l'infolettre de janvier du RJECC](#)
- [Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale \(RJECC\)](#)

---

## Organisation de la direction

### Création du bureau du droit de la protection des données et du numérique

Le directeur des affaires civiles et du sceau a souhaité renforcer l'expertise normative du ministère de la Justice sur les sujets en droit de la protection des données et du numérique. Créé à compter du 1er février 2024, le Bureau du droit de la protection des données et du numérique (BDN) accompagnera les évolutions du cadre juridique national et européen, dans ses domaines de compétence, et assurera leur cohérence au niveau national et dans les instances internationales.

Rémi Decout-Paolini, directeur des affaires civiles et du sceau, a nommé Emilie Brunet, cheffe du bureau du droit de la protection des données et du numérique. Le bureau est directement rattaché au directeur.

Précédemment juriste au service des affaires européennes et internationales à la CNIL, Emilie Brunet était, depuis mai 2023, chargée de mission droit du numérique et de la protection des données à la DACS.

« Avec l'essor du numérique, les données personnelles de nos concitoyens sont

*recueillies et utilisées dans tous les actes du quotidien. Le bureau du droit de la protection des données et du numérique veillera à garantir dans les nouveaux textes le respect du droit fondamental à la protection de ses données et de sa vie privée ».*



*(Crédit image : Joachim Bertrand/ministère de la Justice)*

---

## Ressources

- [Arrêté du 29 janvier 2024](#) portant approbation des règles professionnelles des notaires et du règlement professionnel du notariat
- [Arrêté du 18 janvier 2024](#) fixant le taux de cotisation due par les notaires au titre de la garantie collective pour l'année 2024
- [Décret n° 2023-1391 du 29 décembre 2023](#) portant simplification de la procédure d'appel en matière civile entrera en vigueur le 1er septembre 2024.
- [Décret n° 2023-1394 du 30 décembre 2023](#) pris en application de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales.
- [Décret n° 2023-1338 du 28 décembre 2023](#) relatif au statut des magistrats administratifs.

Publication : Direction des affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre : [lettre.dacs@justice.gouv.fr](mailto:lettre.dacs@justice.gouv.fr)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

